

Rémigny, le 09 juin, 2025

La municipalité de L'Ascension
59, rue de l'Hôtel-de-Ville
L'Ascension (Québec)
J0T 1W0

Via Courriel: dg@munlascension.ca

Object: Planification annuelle des travaux sur la propriété « Ruisseau »

Cher(ère) M (Mme) directeur(ice) général(e) :

En vertu du nouvel article 65.1 de la Loi sur les Mines du Québec, administré par la Ministère des Ressources naturelles et des Forêts (MRNF), commençant le 30 mai 2025 ou après un titulaire de « Droit exclusifs d'exploration » (DEE) ont l'obligation de transmettre une « Planification annuel des travaux » (PAT) aux représentants de toute municipalité locale située dans la région du terrain qui fait l'objet du DEE et, selon le cas, de toute nation ou de toute communauté autochtone concernée, au moins 30 jours avant le début des travaux d'exploration sur le terrain incluant les levés géophysiques aériennes.

Nous vous avisons donc, par la présente, notre client, Lomiko Metals Inc. (le Titulaire), envisage d'effectuer de travaux d'exploration minière sur le territoire des municipalités de L'Ascension et Lac-Douaire dans la MRC d'Antoine-Labelle dans le cadre de sa propriété « Ruisseau » (la Propriété). La période de travail prévue se situe entre le 15 juin 2025 et le 15 juin 2026.

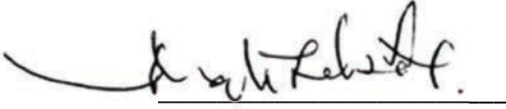
Notez bien qu'un DEE donne à son titulaire le droit exclusif de chercher des substances minérales sur le terrain qui en fait l'objet. Cependant, pour réaliser travaux d'exploration ayant un impact sur la surface (le forage, le décapage etc.) un titulaire doit préalablement obtenir une « Autorisation de travaux d'exploration à impacts » (ATI). Pour le moment la Titulaire sera occupée avec des travaux de surface exemptés d'ATI sur toute la Propriété (les levés géophysiques, géochimiques, géologiques, prospection et l'échantillonnage de roches). Alors il ne envisonne pas le travail au niveau d'ATI avant la fin d'août 2025. Quand nous avons prêt de commencer une demande d'ATI, nous allons tenir un échange d'information avec vous afin de bien présenter les travaux d'exploration planifier.

Cette lettre est accompagnée par :

- Une liste des DEE inclus dans la Propriété,
- Avis - Planification annuelle des travaux et Séance d'information,
- La forme de PAT fournie par le MRNF,
- Une carte de la Propriété avec la localisation des travaux planifiés, et
- Des fichiers « Shape » avec les numéros de DEE de la Propriété et la localisation des travaux planifiés.

Nous vous invitons à communiquer avec nous si vous avez des questions, commentaires ou préoccupations.

Nous vous remercions de votre attention et espérons le tout à votre entière satisfaction. Veuillez agréer l'expression de nos sentiments les meilleurs.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Mark Fekete', written over a horizontal line.

Mark Fekete, géo.

Cc Gordan Slepcev (g.slepcev@lomiko.com)
Marty Huber (marty@breakawayx.com)
Mining Service Centre, MNRF (pat@mrnf.gouv.qc.ca)

Annexe « A » - Liste des DEEs de la propriété Ruisseau

Quatre-vingt-quatre (84) DEE enregistrés à Lomiko Metals Inc. (93572) 100%, situés sur le SNRC 31J10 dans les municipalités de L'Ascension et Lac-Douaire dans la MRC d'Antoine-Labelle:

SNRC	Type	Titre	Superficie Ha	Municipalité
31J10	CDC	2640558	59.09	L'Ascension
31J10	CDC	2640559	59.09	L'Ascension
31J10	CDC	2640560	59.09	L'Ascension
31J10	CDC	2640561	59.08	L'Ascension
31J10	CDC	2640562	59.08	L'Ascension
31J10	CDC	2640563	59.07	L'Ascension, Lac-Douaire
31J10	CDC	2640564	59.07	L'Ascension, Lac-Douaire
31J10	CDC	2640565	59.07	L'Ascension
31J10	CDC	2640566	59.07	L'Ascension
31J10	CDC	2640567	59.07	L'Ascension
31J10	CDC	2640568	59.07	L'Ascension
31J10	CDC	2640569	59.07	L'Ascension
31J10	CDC	2640570	59.07	L'Ascension
31J10	CDC	2640571	59.06	Lac-Douaire
31J10	CDC	2640572	59.06	L'Ascension, Lac-Douaire
31J10	CDC	2640573	59.06	L'Ascension
31J10	CDC	2640574	59.06	L'Ascension
31J10	CDC	2640575	59.06	L'Ascension
31J10	CDC	2640576	59.06	L'Ascension
31J10	CDC	2640577	59.06	L'Ascension
31J10	CDC	2640578	59.06	L'Ascension
31J10	CDC	2640579	59.05	Lac-Douaire
31J10	CDC	2640580	59.05	Lac-Douaire
31J10	CDC	2640581	59.05	L'Ascension, Lac-Douaire
31J10	CDC	2640582	59.05	L'Ascension, Lac-Douaire
31J10	CDC	2640583	59.05	L'Ascension
31J10	CDC	2640584	59.05	L'Ascension
31J10	CDC	2640585	59.05	L'Ascension
31J10	CDC	2640586	59.04	Lac-Douaire
31J10	CDC	2640587	59.04	Lac-Douaire
31J10	CDC	2640588	59.04	Lac-Douaire
31J10	CDC	2640589	59.04	L'Ascension, Lac-Douaire
31J10	CDC	2640590	59.04	L'Ascension, Lac-Douaire
31J10	CDC	2640591	59.04	L'Ascension
31J10	CDC	2640592	59.03	Lac-Douaire
31J10	CDC	2640593	59.03	Lac-Douaire
31J10	CDC	2640594	59.03	Lac-Douaire
31J10	CDC	2640595	59.03	Lac-Douaire
31J10	CDC	2662536	59.03	L'Ascension, Lac-Douaire
31J10	CDC	2662537	59.03	L'Ascension, Lac-Douaire
31J10	CDC	2662538	59.03	Lac-Douaire
31J10	CDC	2662539	59.03	Lac-Douaire
31J10	CDC	2662540	59.03	Lac-Douaire
31J10	CDC	2662541	59.03	Lac-Douaire
31J10	CDC	2662542	59.03	Lac-Douaire
31J10	CDC	2683919	58.60	Lac-Douaire
31J10	CDC	2683920	56.36	Lac-Douaire
31J10	CDC	2838053	59.10	L'Ascension
31J10	CDC	2838054	59.10	L'Ascension
31J10	CDC	2838055	59.08	L'Ascension, Lac-Douaire
31J10	CDC	2838056	59.08	L'Ascension
31J10	CDC	2838057	59.08	L'Ascension
31J10	CDC	2838058	59.08	L'Ascension
31J10	CDC	2838059	59.07	Lac-Douaire
31J10	CDC	2838060	59.07	L'Ascension

SNRC	Type	Titre	Superficie Ha	Municipalité
31J10	CDC	2838061	59.06	Lac-Douaire
31J10	CDC	2838062	59.06	Lac-Douaire
31J10	CDC	2838063	59.06	L'Ascension
31J10	CDC	2838064	59.05	Lac-Douaire
31J10	CDC	2838065	59.05	L'Ascension
31J10	CDC	2838066	59.04	Lac-Douaire
31J10	CDC	2838067	59.04	L'Ascension
31J10	CDC	2838068	59.03	Lac-Douaire
31J10	CDC	2838069	59.03	L'Ascension
31J10	CDC	2838070	59.03	Baie-des-Chaloupes, L'Ascension
31J10	CDC	2838071	59.03	Lac-Douaire
31J10	CDC	2838072	59.03	Lac-Douaire
31J10	CDC	2838073	59.02	Lac-Douaire
31J10	CDC	2838074	59.02	Lac-Douaire
31J10	CDC	2838075	59.02	Lac-Douaire
31J10	CDC	2838076	59.02	Lac-Douaire
31J10	CDC	2838077	59.02	Lac-Douaire
31J10	CDC	2840299	59.09	L'Ascension
31J10	CDC	2840300	59.08	L'Ascension, Lac-Douaire
31J10	CDC	2840301	59.07	Lac-Douaire
31J10	CDC	2845489	57.95	L'Ascension
31J10	CDC	2845490	57.10	L'Ascension
31J10	CDC	2845491	59.08	L'Ascension
31J10	CDC	2845492	58.10	L'Ascension, Lac-Douaire
31J10	CDC	2845493	50.27	L'Ascension
31J10	CDC	2845494	39.57	Lac-Douaire
31J10	CDC	2845495	20.04	Lac-Douaire
31J10	CDC	2845496	58.02	Lac-Douaire
31J10	CDC	2845497	40.23	L'Ascension
		84	4866.22	

Planification annuelle des travaux et Séance d'information

Nouvelles obligations des titulaires de droits exclusifs d'exploration

La Loi modifiant la *Loi sur les mines et d'autres dispositions* (LM 36) a été sanctionnée le 29 novembre 2024. La plupart de ses dispositions sont entrées en vigueur immédiatement. Cependant, l'entrée en vigueur du nouvel article 65.1 a été différée au **30 mai 2025**.

En vertu de cette disposition, les titulaires de droits exclusifs d'exploration (DEE) ont l'obligation de transmettre une planification annuelle des travaux aux représentants de toute municipalité locale située dans la région du terrain qui fait l'objet du droit et, selon le cas, de toute nation ou de toute communauté autochtone concernée, **au moins 30 jours avant le début des travaux d'exploration** sur le terrain incluant les levés géophysiques aériens.

Cette obligation se reconduit annuellement tant et aussi longtemps que ces travaux se poursuivent.

Ainsi, les travaux d'exploration qui seront réalisés à partir du 30 mai 2025 doivent avoir respecté cette obligation au moins 30 jours avant le début de ces travaux.

La planification de travaux doit être présentée sur la formule fournie par le ministre : [Planification annuel des travaux](#) et accompagnée des documents suivants :

- une carte de la propriété avec la localisation des travaux planifiés
- des fichiers de forme avec les numéros de droits exclusifs d'exploration de la propriété et la localisation des travaux planifiés.

Les titulaires de DEE sont fortement invités à mettre le MRNF en copie conforme de leur envoi à l'adresse suivante : pat@mrnf.gouv.qc.ca

À la demande du représentant de la municipalité locale ou de la communauté autochtone concernée, le titulaire de DEE doit tenir une séance d'information concernant la planification annuelle des travaux. Lors d'une telle séance, le représentant peut formuler des observations et présenter des renseignements complémentaires à ceux présentés par le titulaire de DEE dans le cadre de sa planification.

Par la suite, le titulaire de DEE doit publier sur son site Internet la planification annuelle des travaux et, le cas échéant, un compte rendu de la séance d'information. Ce compte rendu devrait être rédigé en utilisant le gabarit suivant fourni par le MRNF : [Compte rendu de la séance d'information](#).

Pour avoir les adresses courriel des municipalités locales, veuillez consulter : [Répertoire des municipalités | Gouvernement du Québec](#)

En ce qui concerne les adresses courriel des communautés autochtones ou pour toute autre question, veuillez contacter le Service de gestion des droits miniers à l'adresse suivante : pat@mrnf.gouv.qc.ca

PLANIFICATION ANNUELLE DES TRAVAUX D’EXPLORATION

SECTION 1 – IDENTIFICATION

Nom de l’entreprise		Numéro d’entreprise du Québec (NEQ)		Numéro d’intervenant(e)	
Lomiko Metals Inc.		1169816056		93572	
Nom de la personne-ressource		Prénom de la personne-ressource			
Fekete		Mark			
Adresse (numéro, rue, route rurale ou case postale)		App.	Ville, village ou municipalité		
3500-800 Place Victoria		Champ texte	Montréal		
Province	Pays	Code postal	Téléphone (cellulaire)	Téléphone (bureau)	Poste
Québec	Canada	H4Z 1E9	819-354-5244	Champ texte	Champ texte
Adresse de courrier électronique					
mark@breakawayx.com ou info@lomiko.com					
Site Web de l’entreprise					
https://lomiko.com/					

SECTION 2 – LOCALISATION DES TRAVAUX

Nom du projet	
Ruisseau	
Feuillet SNRC	
31J10	
Municipalité régionale de comté	Municipalité
MRC d'Antoine-Labelle	L'Ascension et Lac-Douaire

SECTION 3 – PLANIFICATION DES TRAVAUX POUR LES 12 PROCHAINS MOIS

Pour chacun des travaux planifiés, indiquez les dates de réalisation prévues.

Date du début de la période de 12 mois :		
☒ Examen d’affleurement rocheux	De : 2025-06-15	À : 2026-06-15
☒ Échantillonnage de roche	De : 2025-06-15	À : 2026-06-15
☒ Coupe de lignes	De : 2025-06-15	À : 2026-06-15
☒ Levé géologique	De : 2025-06-15	À : 2026-06-15
☒ Levé géochimique	De : 2025-06-15	À : 2026-06-15
☒ Levé géophysique aérien	De : 2025-06-15	À : 2026-06-15
☒ Levé géophysique au sol et en forage	De : 2025-06-15	À : 2026-06-15
☒ Forage réalisé en sol meuble et dans le roc*	De : 2025-09-01	À : 2026-06-15
☒ Décapage de roc*	De : 2025-09-01	À : 2026-06-15
☐ Échantillonnage en vrac*	De : Choisir la date	À : Choisir la date
☐ Levé géophysique sismique de réfraction*	De : Choisir la date	À : Choisir la date
☐ Excavation de dépôt meuble*	De : Choisir la date	À : Choisir la date
☐ Travaux d’arpentage	De : Choisir la date	À : Choisir la date
☐ Travaux de levés et d’inventaire pour les tourbières (art. 69 du Règlement sur les mines (9.1° à 9.5°))	De : Choisir la date	À : Choisir la date
☐ Travaux de réaménagement et de restauration	De : Choisir la date	À : Choisir la date
☐ Travaux de sécurisation	De : Choisir la date	À : Choisir la date
☐ Travaux d’exploration souterrains	De : Choisir la date	À : Choisir la date

* Travaux assujettis à une autorisation pour travaux d’exploration à impacts.

SECTION 4 – DESCRIPTION DES TRAVAUX PLANIFIÉS

Substances recherchées

Graphite

Type de matériel utilisé (drone, hélicoptère, VTT, camions, foreuse, dynamite, etc.)

Travaux de surface : camion, VTT, drone, hélicoptère (levés aériens); Forage : bulldozer, machine de forage, camions, VTT.

Heures et période d’opération de la machinerie (12 h/24, 24 h/24, 5 jours/7, 7 jours/7)

Travaux de surface : 10 heures par jour, 7 jours par semaine; Forage : 24 heures par jour, 7 jours par semaine.

Envergure des travaux planifiés (nombre de travailleurs[-euse], superficie, volume, etc.)

Travaux de surface : maximum de 4 travailleurs ; Forages : 1 machine de forage, 1 bulldozer et 6 travailleurs.

SECTION 5 – ÉTAT D’AVANCEMENT DU PROJET D’EXPLORATION

Sommaire des travaux antérieurs

2022 - Levé géophysique aérien
2023 - Prospection et Échantillonnage de roche
2004 - Prospection et Échantillonnage de roche
2005 - Prospection et Échantillonnage de roche

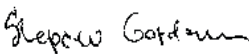
SECTION 6 – DOCUMENTS À JOINDRE

☒ Carte en format PDF¹ ☐ Fichier de formes (DBF, PRJ, SHP, SHX)²

¹ Carte de la propriété d’exploration avec la localisation des travaux planifiés.
² Le fichier de formes doit inclure les numéros de droits exclusifs d’exploration de la propriété et la localisation des travaux planifiés.

SECTION 7 – DÉCLARATION DU (DE LA) RESPONSABLE

J’atteste l’exactitude des renseignements fournis dans la présente.

Date : 2025-06-09
Signature : 
Nom en lettres moulées : GORDANA SLEPCEV
Titre professionnel : Chief Executive Officer

Ce formulaire ainsi que la carte PDF et le fichier de formes doivent être transmis par courriel aux communautés autochtones et municipalités locales visées par les travaux.

Veuillez mettre le ministère des Ressources naturelles et des Forêts en copie conforme à l’adresse pat@mrnf.gouv.qc.ca.

Pour toutes questions :
Téléphone : 418 627-6278
Sans frais : 1 800 363-7233
services.mines@mrnf.gouv.qc.ca

